

nèrent l'invitation; ceux du Clergé ne firent pas de réponse nette et s'offrirent comme conciliateurs.

L'adoption ou le rejet de la vérification en commun avait une grande importance. La *vérification en commun entraînait*, en effet, l'abandon du système des classes, le *vote par tête* et non par ordre, par suite la *prépondérance du Tiers* dans les débats, puisqu'il avait à lui seul autant de députés que les deux autres ordres réunis. Ce ne fut cependant pas la crainte de la prépondérance du Tiers qui dicta le refus de la Noblesse; ses cahiers mêmes lui imposaient la délibération en commun et le vote par tête, dans toutes les affaires graves et spécialement en matière de finances. Mais la Noblesse repoussa la vérification des pouvoirs en commun par vanité.

Une commission de conciliation travailla vainement pendant plus d'un mois. A partir du 10 juin, le Tiers, estimant que les affaires de l'État ne pouvaient demeurer plus longtemps en souffrance et qu'il était temps de travailler, procéda seul aux vérifications. Quelques députés du Clergé, et d'abord, le 13 juin, les députés Poitevins, se joignirent à lui. Le mercredi 17 juin, sur la proposition de l'abbé Sieyès, les députés du Tiers « considérant qu'ils représentaient les quatre-vingt-seize centièmes de la Nation », se déclarèrent constitués en *Assemblée Nationale*.

* La salle, où l'Assemblée Constituante siégea à Versailles jusqu'au 10 octobre 1789, était la salle édiflée dans la cour de l'hôtel des Menus-Plaisirs en 1787 pour l'Assemblée des Notables. Mais, comme on le verra en se reportant à la page 324, elle avait été transformée par l'adjonction de bas-côtés, dans lesquels étaient placées les tribunes pour le public, et par la construction de gradins pour les députés. A gauche, le bureau du président : les députés étaient en partie assis de chaque côté et en arrière de ce bureau. Au-dessous et en avant, la table des secrétaires. En face à droite la barre, où l'on recevait les députations admises à assister à une séance : c'est l'espace où se trouvent des huissiers apportant des chaises. Au-dessus la tribune — il s'y trouve un orateur debout — placée non point comme aujourd'hui, au-dessous, mais en face du bureau du président : les députés occupant les bancs les plus élevés étaient ainsi placés derrière l'orateur. La disposition de la salle était jugée, avec raison, très défectueuse, le président et l'orateur étant dans l'impossibilité de voir un grand nombre de ceux à qui ils s'adressaient ou qui s'adressaient à eux. Ce dessin fait partie d'une très intéressante série intitulée Tableaux de Paris pendant la Révolution, œuvre de Jean Louis Prieur, un dessinateur de talent qui fut juré au Tribunal Révolutionnaire et guillotiné en 1795 avec Fouquier-Tinville. La scène est intitulée : « Offrandes faites à l'Assemblée Nationale par les Dames Artistes, le 7 septembre 1789. » Pour faire face au règlement de la dette publique, l'Assemblée avait d'abord imaginé d'ouvrir une sorte de souscription nationale et de faire appel à la générosité des citoyens. Un certain nombre d'actrices — les « Dames Artistes » — vinrent ainsi offrir leurs bijoux à l'Assemblée. Les Dames de la Halle les imitèrent. Les dons volontaires furent naturellement insuffisants et l'on songea alors à payer la dette au moyen des biens du Clergé.